

Règlement intérieur

Coupe de glace Marseille 2025

Préambule

Ce règlement s'applique par défaut aux joueurs comme aux spectateurs. Les règles ne concernant que les joueurs comportent une précision explicite à leur égard.

Dans ces règles, les termes :

- « joueur » et « il » s'entendent tant au masculin qu'au féminin.
- FFE signifie Fédération Française des Echecs
- FIDE signifie Fédération Internationale des Echecs

Article 1 - Présentation

Le club Marseille-Echecs organise l'édition 2025 du tournoi dénommé Coupe de glace. Il est réservé uniquement aux joueurs ayant un classement inférieur à 1800 ELO.

Ce tournoi à cadence longue a lieu le samedi 8 et le dimanche 9 février 2025 à l'adresse : Cma St Georges 49 rue Charras 13007 Marseille.

1.1 Responsable du tournoi

Le directeur du tournoi est Mr William AZARI.

1.2 Arbitrage

L'arbitrage est assuré par IA Denis REGAUD, AFE2.

Article 2 Règles générales

Les règles du jeu sont celles de la FIDE en vigueur le jour du tournoi.

2.1 Forfait

Un joueur qui arrive dans la salle de jeu avec plus de 30 minutes de retard perd la partie par forfait, sauf si l'arbitre en décide autrement. Un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre est considéré forfait. Pour signaler un forfait de dernière minute, appeler l'arbitre au 0614345371.

2.2 Nulle par accord mutuel

Elle est autorisée sous réserve que les joueurs aient achevé au moins un coup chacun.

Article 3 - Appariements

- Les appariements se font au Système Suisse standard en 6 rondes.

- Seuls sont appariés à la première ronde les joueurs ayant fait vérifier leur licence et réglé leurs droits.
- Les appariements sont effectués avec l'assistance du logiciel Papi.

Article 4 - Cadence

Les parties se jouent à la cadence de 50 minutes avec un rajout de temps de 10 secondes par coup pour la totalité de la partie. Cette cadence correspond à une cadence de parties longues permettant l'homologation des parties jouées entre joueurs de moins de 1800 ELO.

Article 5 - Horaires

- Inscription et pointage le samedi 8 février 2025 de 09:15 à 09:45
- Ronde 1 : 08/02 10:00
- Ronde 2 : 08/02 13:00
- Ronde 3 : 08/02 15:30
- Ronde 4 : 09/02 10:00
- Ronde 5 : 09/02 13:00
- Ronde 6 : 09/02 15:30
- Remise des prix vers 18:00

Article 6 Inscription

4.1 Droits d'inscriptions

- Adultes : 30 €
- Jeunes : 15 €
- Droits majorés à partir du 05/02/25 :
- Adultes : 40 €
- Jeunes : 20 €

4.2 Licence

Les participants français doivent posséder une licence A à la FFE. Les joueurs étrangers doivent être en possession d'un numéro d'identifiant FIDE (en l'absence d'identifiant FIDE, le joueur sera considéré comme participant français). Les participants français non licenciés A en début de tournoi devront prendre une licence dans le club Marseille-Echecs qui s'engage à fournir un reçu à ces joueurs et à envoyer le bordereau de demande de licence au secrétariat fédéral, ou prendre leur licence via le site fédéral au plus tard 3 jours après la fin du tournoi.

4.3 Inscriptions limitées

Seuls les joueurs ayant un classement inférieur à 1800 elo sont autorisés à s'inscrire. Les inscriptions sont limitées aux 60 premiers joueurs inscrits.

Article 7 - Classement et départage

Le classement est établi au nombre de points de parties suivant le barème : gain 1 point, nulle 0,5 point, perte 0 point. En cas d'égalité les joueurs seront départagés en appliquant successivement les systèmes suivants : Buchholz tronqué, puis le système cumulatif et enfin la performance.

Article 8 - Prix

5.1 Attribution des prix

- Les prix sont intégralement remis au système « Hort ».
- Les prix ne sont pas cumulables. Un joueur pouvant prétendre à deux prix se verra attribuer le prix le plus important.
- Les prix ne seront remis qu'aux seuls joueurs présents à la cérémonie de clôture.
- Les prix seront distribués dans l'ordre suivant : prix principaux, puis prix spéciaux.

5.2 Liste des prix

La liste des prix est affichée dans la salle de jeu après la 3^{ème} ronde. Le 1^{er} prix est assuré à 150 €. Au moins 50 % des inscriptions sera reversé.

Article 9 Rappels

- Les joueurs s'engagent à conserver une tenue correcte sur le lieu du tournoi et durant toute la durée du tournoi.
- Ils s'engagent à respecter les arbitres, l'organisateur, l'équipe organisatrice, les bénévoles et les autres joueurs.
- Il est interdit de fumer ou de vapoter dans l'espace de jeu (salle de tournoi et salle d'analyse).
- Les analyses et les blitz sont interdits dans la zone de jeu pendant les rondes.
- Les joueurs acceptent d'être pris en photo à tout moment de la partie.
- La vente de littérature échiquéenne est interdite dans le lieu de la compétition.
- Toute dégradation de matériel entraînera une exclusion.

Article 10 - Appareils électroniques

Tous les moyens électroniques ne sont tolérés dans la salle de jeux que s'ils sont éteints et rangés dans un sac. Tout son émis tels que sonnerie, alarme, ou vibreur, entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif. S'il est évident qu'un joueur a sur lui un tel équipement dans la salle de jeu, il perdra la partie et l'adversaire gagnera.

Article 11 – Commission d'appel

La commission d'appel est constituée de 3 membres dont la liste est disponible au bureau des arbitres. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, le joueur peut saisir la commission

d'appel. Il doit cependant continuer la partie suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 12 - Respect du règlement

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

Article 13 - Divers

6.1 Photographies

Les photographies ne sont autorisées qu'avec des appareils silencieux et sans flash lumineux.

6.2 Responsabilité

L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable à l'égard des participants, de vols ou dégradations dans la salle, à l'accueil et à ses abords immédiats dont les parkings.

L'arbitre

L'organisateur

